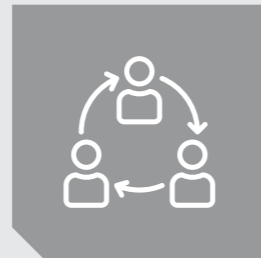


Votre Agent général et son équipe vous accompagnent au quotidien pour protéger au mieux votre cabinet, votre patrimoine personnel et vos salariés.



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation
Responsabilité civile de l'entreprise
et du dirigeant - Cyber risques -
Marchandises transportées - Bris
de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective
Prévoyance collective - Épargne salariale
Indemnités de fin de carrière
Indemnités de licenciement
Déplacement pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin -
Arrêt de travail - Homme clé associé -
Garantie des associés - Invalidité
Retraite - Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé
Transmission - Épargne retraite -
Assurance emprunteur -
Protection juridique - Accident
de la vie perso & pro - RC personnelle

Votre Agent général peut aussi vous accompagner pour :

- développer de nouvelles missions de conseil facturables, grâce à l'accompagnement technique de nos conseillers experts.
- organiser des sessions de formations au sein de votre cabinet et / ou des réunions clients sur divers thématiques (*Loi Pacte, Epargne Salariale, Loi Madelin, Statut du dirigeant et ses responsabilités...*).

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter aux contrats.

Gan Assurances – Compagnie française d'assurances et de réassurances Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr
Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros (capital entièrement libéré) – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances – Ref. 3370-236802-012021 – Photo : ©Seb_Ra istockphoto.com – Maquette : popcom-studio.fr – Imprimeur : service Reprographie.



PROTEGEZ VOTRE VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE AVEC :

- une garantie Responsabilité Civile pour couvrir un éventuel défaut de conseil, une erreur, une négligence ou une imprudence du cabinet,...
- une assurance Multirisque Professionnelle avec une garantie cyber risques incluse,
- des solutions d'assurance prévoyance et santé pour préserver votre revenu.

LE + GAN ASSURANCES

Des offres avantageuses et réductions pour vos assurances professionnelles et personnelles en tant que membre du CJEC.

ASSURANCES POUR LES EXPERTS-COMPTABLES

Nos solutions, pour vous, jeunes experts-comptables

Vous êtes expert-comptable, en cours d'installation, de création ou d'association ?

Que ce soit pour protéger votre cabinet, votre activité ou vos revenus, votre Agent général Gan Assurances est présent dès le démarrage de votre activité, mais également au quotidien pour vous accompagner et vous conseiller pour vos besoins professionnels comme personnels.

Gan Assurances est membre fondateur du CJEC, Club des Jeunes Experts-comptables et Commissaires aux comptes.



Vous accompagner à chaque moment clé de votre activité

VOUS VOUS INSTALLEZ ?

L'article 17 de l'ordonnance n°45 – 2138 du 19/09/1945, vous impose de souscrire une **assurance Responsabilité Civile Professionnelle** pour l'ensemble des missions qui vous sont confiées par vos clients.

Notre garantie Responsabilité Civile couvre le paiement des dommages et intérêts auxquels vous pourriez être condamné si l'un de vos clients rencontre des difficultés liées de près ou de loin à un défaut de conseil, une erreur, une négligence ou une imprudence de votre cabinet.

AVANTAGE CJEC :

Suppression de la franchise les 5 premières années.

Pensez également à couvrir votre Responsabilité Civile de Mandataire Social : **le dirigeant est RESPONSABLE** sur son propre patrimoine lorsqu'il commet une faute d'une telle gravité que l'entreprise ne peut plus être tenue pour responsable... et cela peut coûter très cher !

NOS TROIS CONSEILS :

SE TENIR INFORMÉ

Le cadre réglementaire et législatif évolue quotidiennement. Tenez-vous informé régulièrement des dernières actualités, pour ne pas faillir à votre devoir d'information et de conseil, auprès de vos clients.

ÉTABLIR UNE LETTRE DE MISSION

Utilisez systématiquement une lettre de mission, pour définir précisément le périmètre de votre intervention et obtenir des honoraires grâce à la valeur ajoutée apportée.

MISER SUR L'INTER-PROFESSIONNALITÉ

Si vous ne maîtrisez pas totalement le sujet, vous pouvez faire appel, grâce à l'interprofessionnalité, à des experts, qui deviendront vos partenaires.

VOUS VOUS INSTALLEZ DANS VOS LOCAUX ?

Notre contrat d'assurance Multirisque Professionnelle vous permet d'être indemnisé en cas de sinistre dans votre cabinet. Votre local, mais aussi votre matériel, vos dossiers, archives, et appareils informatiques ainsi que les frais de reconstitution des médias sur vos supports informatiques sont couverts.

LE + GAN ASSURANCES

UNE CYBERPROTECTION INCLUSE

Faites face aux conséquences de cyberattaques et bénéficiez d'une aide en cas d'atteinte à votre e-réputation grâce à notre solution Gan Cybersécurité.

Vous apporter des solutions pour VOUS !

LA PRÉVOYANCE POUR PROTÉGER VOS REVENUS

En tant qu'expert-comptable, vous êtes affilié au régime obligatoire de la CAVEC. Votre régime obligatoire ne vous indemnise pas du 1^{er} au 90^{ème} jour en cas d'interruption de votre activité pour accident ou maladie.

Votre Agent général vous propose des garanties renforcées, en complément du socle conventionnel, pour percevoir des indemnités en cas d'arrêt de travail, invalidité ou décès, et ce afin de maintenir votre revenu.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

Bénéficiez d'une couverture complète qui va au-delà des soins « classiques » pour vous et votre famille, avec :

- Le tiers payant (pas d'avance de frais),
- La prise en charge de soins en médecines douces*,
- Des services pratiques : téléconsultations**, un espace client sur Internet...
- Des avantages tarifaires et garanties renforcées grâce à notre réseau de partenaires Suvéane.

Bénéficiez de la déduction fiscale de votre cotisation en prévoyance et santé dans le cadre de la Loi Madelin.

OFFRES CJEC :

-10%

sur votre cotisation au contrat Gan Santé,

-15%

sur votre cotisation au contrat Gan Solutions Prévoyance

Offres valables pendant toute la durée de votre adhésion au CJEC.

* Prise en charge à partir du niveau 2 de garantie (ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, étio-pathe, hypnothérapeute, homéopathe, psychothérapeute, psychomotricien, sophrologue).

** 6 téléconsultations incluses dans le contrat Gan Santé / an et par bénéficiaire majeur.